L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 30 NOVEMBRE 1850.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No. 83, rue de Chartres.

Journal Officiel de l'Etat, du Conseil-... du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de l'Instruction.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 30 NOVEMBRE.

La semaine qui vient de se terminer a été marquée par un acte important : on comprend que nous voulons parler de la manifestation de mercredi soir. Nous revenons à dessein sur cette démonstration populaire, car elle aura un grand retentissement dans l'Union. Nous l'avons déjà dit, la Louisiane est un Etat exceptionnel et ne doit pas être confondu avec le reste du Sud. Nous connaissons nos droits, nous saurions au besoin les défendre, nous protestons contre les empiètements du Nord, mais notre attitude est celle de la dignité et de la force. Comptant sur notre bon droit et sur la légitimité de notre cause, au lieu de vociférer contre les Etats libres et de les menacer d'une rupture éclatante, nous nous contentons de leur indiquer d'une main la charte fédérale où sont inscrits nos privilèges et nos franchises et nous tendons l'autre silencieusement vers l'abîme qui gît béant au-delà de la Constitution.

Ce n'est pas à dire que ce calme, plus éloquent mille fois que les furibondes oraisons des étrangleurs de carrefour, ne trouve pas des détracteurs. Il y a parmi nous, comme ailleurs, d'intrépides petites gens qui, à la moindre émotion politique, se retroussent fièrement la moustache, posent le poing sur la hanche et se dandinent crânement sur les deux jambes, lancent contre leurs ennemis des torrens d'invectives. Malgré toute la bonne volonté qu'ils y mettent, tous ces discours échevelés, toutes ces imprécations hachées et délayées, tout ce style teint de noir et de rouge, tout ce verbiage sinistre qui fait pâlir, n'ont pas la moindre odeur de poudre à canon et ne donnent pas le plus léger frisson. C'est grand dommage, n'est-ce pas !

L'attitude de la Louisiane a toujours été celle de la force. Elle n'a jamais cessé d'indiquer des dispositions conciliantes, mais elle démontre en même temps l'inébranlable résolution de protéger ses institutions contre les envahissements d'une secte de misérables fanatiques.

Lorsqu'arriva au commencement de cette année l'heure suprême de la crise, lorsque le Sud, irrité des constantes agressions du Nord, voulut convoquer une immense Assemblée des Etats à esclaves pour délibérer sur les mesures à prendre, la Louisiane refusa énergiquement à prendre part à cet acte qui était tout simplement un acte révolutionnaire et pouvait avoir les plus graves conséquences. On se rappelle encore les mémorables débats qui ont marqué une partie de la dernière session de la Législature. La Convention de Nashville était alors la grande affaire du jour. On en parlait partout comme d'un remède infaillible qui devait guérir les maux dont se plaignaient, hélas ! avec trop de raison, les Etats à esclaves. Nos législateurs comprirent que ce prétendu remède renfermait peut-être la mort et ils refusèrent de s'associer à un acte qui pouvait entraîner la dissolution de l'Union. Mais s'ils ne voulurent pas sanctionner une aussi grave mesure, ils saisirent l'occasion d'exprimer l'opinion de l'Etat et de tracer la limite fatale que le Nord ne pouvait franchir sans provoquer la rupture du pacte fédéral.

Cette réserve de la Louisiane lui a toujours donné une importance que n'ont pas d'autres Etats. L'Union a les yeux sur nous. S'il arrivait que poussée à bout, soit par l'abolition de l'esclavage, soit par le rappel des lois de compromis—double éventualité qui, nous l'espérons, nous en avons même la conviction, ne se réalisera pas—s'il arrivait, disons-nous, dans une pareille circonstance, que la Louisiane se déclarât libre et dégagée de toute allégeance envers l'Union, c'en serait fait de celle-ci. Mais, par la même raison, l'expression de son attachement à l'Union pèse d'un poids qui contrebalance et au-delà tous les efforts des désunionistes. Donc l'assemblée de mercredi soir est un évènement qui ne peut manquer d'avoir une grave portée dans le présent et dans l'avenir. A ce titre, elle méritait d'être considérée sérieusement et de devenir pour la presse un objet de commentaires.

Nous avons fait ressortir le caractère particulier de la démonstration qui nous fournit le sujet de ces réflexions. Nous avons essayé d'expliquer pourquoi cette démonstration devait avoir une autre portée et exercer sur l'Union une influence que n'ont pas d'autres Assemblées de ce genre. Il ne nous reste plus maintenant qu'à constater l'effet qu'aura produit dans les autres Etats le meeting des amis de l'Union.

C'est chose entendue : les désunionistes n'osent pas donner leur programme. De là il résulte, comme une conséquence nécessaire, que leur meeting n'aura aucune signification, aucune portée ; car on ira pour voir un spectacle non pour manifester une opinion.

THÉATRE D'ORLÉANS.

Ce soir, la *Favorite*. L'heureuse arrivée de M. Davis, qui lui a valu de si nombreux témoignages de la sympathie publique, n'a rien changé au programme. M. Graat conserve le rôle de Balthazar, dont il s'est acquitté jeudi soir avec le soin consciencieux d'un homme qui tient à mériter la faveur du public.

Dimanche, pour les débuts de Madame Léonie Darmant, *Elle est Folle*, drame, et *Ce que Femme veut*, vaudeville.

Parlerai-je de la Favorite, moi qui ne suis pas feuilletoniste en pied et qui prends la plume à son défaut ? Non. Des acteurs ? Si je n'en disais rien, ce serait commettre une injustice et laisser ignorer à nos dames ce qu'elles ont perdu à ne pas venir au théâtre jeudi soir. Madame Devriès nous a fait entendre une voix magnifique, pleine et vibrante. Elle a chanté le grand air du troisième acte avec une vigueur d'intonation et une expression vraiment remarquables. Duluc était en voix et a bien dit les deux derniers actes. Corradi a modifié sa manière ; j'attendrai plus tard pour lui dire ce que j'en pense, mais il m'a semblé que le jugement du public lui était favorable.

Que font nos dames ! Qu'est-ce qui les retient ? N'est-ce pas déjà bien tard que d'ouvrir la saison théatrale dans les derniers jours de novembre, sans perdre encore les premières représentations. Espérons que ce soir elles se porteront en foule au théâtre pour donner à M. Davis une véritable bienvenue. X.

L'Arcadia. — C'est le 14 octobre dernier que ce navire a éprouvé la tempête affreuse qui l'a désemparé. A sec de voiles, l'ouragan qui l'a frappé était d'une violence telle que les mats de misaine et d'artimon furent brisés plus bas que la hune et que le grand mât ne conserva que son premier hunier. Ayant presque perdu toute sa voilure, le capitaine fut obligé de faire servir sa tente à établir une voile de fortune. Dans cet état, le bâtiment ne put faire que bien lentement les onze cent milles environ qui le séparaient de St Thomas. Il n'est pas probable qu'il puisse quitter ce port avant le 4 ou 5 décembre, et qu'il arrive à la Nouvelle-Orléans avant le 20. On nous informe qu'il y aura sans doute des avaries à bord, attendu que l'on fait quelque temps, il y a eu trois ou quatre pieds d'eau dans la cale.

Steamer Europa. — Une dépêche télégraphique a été reçue, annonçant l'arrivée de l'*Europa*, parti de Liverpool le 16 novembre. Il paraît que le coton a haussé de 1/8 à 1/4 d.

Il résulte d'une lettre écrite par le juge Dougherty, de la Georgie, considéré jusqu'à présent comme désunioniste, qu'il est au contraire entièrement opposé à la désunion, et à *tout ce qui pourrait l'amener ou la provoquer*.

Georgie. — D'après des dépêches reçues à la Mobile, il paraît que dans cinquante-trois comtés, le ticket de l'Union réunit une majorité de quatorze mille voix. Les désunionistes n'ont emporté que trois comtés.

Brave action. — Au moment où le steamer *Arkansas* était en flammes et à la dérive, on s'aperçut qu'il restait à bord trois hommes blessés incapables de se sauver. Un des ingénieurs de l'*Arkansas*, M. Charles Armour, un jeune homme de la Mobile et un des matelots, prirent un canot et allèrent, au péril de leur vie, sauver ces trois malheureux. Leur généreuse tentative a été couronnée d'un plein succès.

On a lancé le 21 de ce mois à New-York, un steamer, le *Sea-Bird*, qui doit faire le voyage dans l'Océan-Pacifique.

Union meeting a Philadelphie. — Il a été tenu à Philadelphie le 21, un immense meeting des Amis de l'Union, sur lequel le télégraphe nous transmet quelques détails.

Les résolutions portent en substance que l'Union est un dépôt sacré, cher à tout cœur américain ; que la loi sur les esclaves fugitifs est strictement en conformité avec la Constitution ; que le trait caractéristique national est l'obéissance aux lois, et que nous avons la plus entière confiance dans la sagesse du Congrès National ; que lorsqu'une partie égarée de la population se réunit pour résister à l'exécution des lois, il faut que la majorité se lève en masse pour voir à ce que force reste au bon droit ; que les mesures passées par le dernier Congrès ont été dictées par un louable et patriotique esprit de conciliation et ne constituent pas la moindre infraction à la Constitution.

Une lettre reçue de l'hon. James Buchanan, qui n'a pu y assister, porte qu'il est essentiel, pour maintenir l'Union, de faire cesser l'agitation qui s'est manifestée au Nord au sujet de l'esclavage ;—que le proviso Wilmot, cette mesure insensée qui a empêché pendant deux sessions la formation des territoires de Californie, Nouveau-Mexique, &c, est anéanti à jamais ; que l'esclavage ne pourra être aboli dans le district de Columbia aussi longtemps que cette institution existera dans le Maryland.

Ce meeting a produit sur l'esprit public un excellent effet.

Le *Courrier des Etats-Unis* du 21 publie, sous le titre de *La voix de la Sagesse*, un excellent article sur l'Union (article que nous reproduirions *in extenso* si l'espace ne nous faisait pas défaut) qui se résume ainsi dans son dernier paragraphe :

"En somme, les incidents que nous venons de réunir dans cette brève revue, portent tous un même cachet ; celui de la confiance en l'avenir et d'un dévouement sincère au pacte fédéral. Nous sommes donc, encore une fois, loin des clameurs tumultueuses qui naguère retentissaient autour de nous, au point d'étouffer presque la voix des amis de l'Union. Le progrès ne s'arrêtera point là, nous en avons plus que jamais la conviction intime, car les idées saines et vraies n'ont besoin que d'être jetées parmi la population américaine, pour y germer ensuite d'elles-mêmes. Tout ce qu'il leur faut, dans le principe, ce sont de courageux et fervents apôtres, et ceux-là ne leur ont pas manqué."

Mexique. — Nous glanons encore quelques extraits dans les journaux mexicains. Parlant des contrats projetés dont nous avons donné hier la substance, le *Trait-d'Union* continue ainsi :

"Ces contrats dont la substance a transpiré déjà, ont attiré vivement l'attention dans les hauts cercles commerciaux ; autant que nous sommes informés, ils ont été reçus avec une satisfaction générale, et plusieurs maisons des plus recommandables ont pris un vif intérêt aux projets du colonel Ramsey, en soumettant à la compagnie qu'il représente, des propositions fort avantageuses pour le transport des malles et des passagers de Vera-Cruz à Acapulco, par la Capitale. Ces propositions ont été faites dans l'hypothèse où quatre lignes de diligences seraient nécessaires quotidiennement, pour le transport des passagers, et où, chaque semaine, une ligne spéciale transporterait un tonneau de correspondances, de journaux, etc. etc.

"Le tems, pour le trajet de Vera-Cruz à Acapulco, n'a pas encore été déterminé. Des propositions ont été faites pour transporter les passagers, les correspondances, etc., en cinq jours ; mais la compagnie désire que le trajet ne demande pas plus de *quatre jours*, ou 96 heures par toute la route. Elle voudrait, notamment, que la distance entre Vera-Cruz et Mexico put être parcourue en 36 heures, et les offres qui lui ont été faites sont de 40 et de 45 heures.

"Il paraît que, par la route d'Orizaba, le trajet peut être, très commodément et très sûrement fait en 30 heures ; une des plus importantes maisons de la capitale a basé ses offres sur ces calculs.

Entre Mexico et Acapulco, une partie de la route, seulement, peut être parcourue en diligences. De la capitale à Tixtla ou Guerrero, les chemins sont, dit-on, praticables pour les voitures ; le gouvernement y fait, en ce moment, des réparations considérables. De Tixtla à Acapulco, c'est-à-dire, pendant 40 lieues la compagnie établira des litières portées par des mules, de manière que les voyageurs puissent être transportés commodément, sûrement, et sans être exposés aux ardeurs du soleil ou à la pluie."

Introduction de céréales. — Avant-hier, le sénat a approuvé la décision de la chambre des députés qui permet pendant 5 mois, la libre entrée des céréales par le port de Tampico.

(*Communiqué.*)

IL FAUT QU'UNE PORTE SOIT OUVERTE OU FERMÉE.

Une réunion des amis du Sud ! Que prétendez-vous, que voulez-vous dire ? Votre réunion n'est autre chose que le pendant de l'adresse des Six-Cents, c'est-à-dire de la réaction. En faveur de qui ? de l'Union ? Non,—du Sud ? Non,—de M. Soulé ? Oui. Maintenant pour donner quelqu'attrait à votre *meeting*, vous invitez MM. Quitman et J. Davis. M. Quitman qui a mangé de la racine *mal saine*, comme l'a dit spirituellement M. Foote, et M. Davis qui ne manquera certainement pas d'y goûter pour se mettre à l'unisson. C'est adroit, messieurs, vous aurez du monde. Qui ne se dérangera pour voir, pour entendre M. Quitman et pour assister aux effets de la *racine vénéneuse*. M. S... a ses séides et ses admirateurs qui se rendront là, les premiers pour lui donner son encens quotidien, les seconds pour jouir de l'effet de son regard foudroyant. Dieu sait si le feu qui jaillira de sa prunelle ardente n'incendiera pas l'édifice bâti sur les ruines de l'ancien temple dont il avait doté la ville dans un élan de sa munificence toute royale. Pompiers, tenez-vous prêts ou, de grâce, faites placer une pompe auprès de l'orateur incendiaire.

Combien d'autres se précipiteront à ce *meeting* dans l'espoir que l'honorable sénateur se décidera enfin à faire connaître ses intentions et sa pensée secrète. Seront-ils récompensés de leur zèle ? Nenni. Le pêcheur habile dérobe son appas sous l'hameçon ; la jeune fille coquette cache sous un bandeau menteur la tâche qui dépare son front.

Mais voyons, messieurs les meneurs, scrutons un peu votre pensée, déchirons la gaze qui couvre vos desseins, et voyons clairement le but que vous vous proposez.

Vous convoquez un *meeting* et vous l'intitulez : "*Meeting des Amis des Droits du Sud.* Nous n'entrerons dans aucun détail pour prouver que le Sud n'a pas été lésé ; ce travail a déjà été fait, et les preuves les plus fortes de cette vérité ont été puisées dans le principal organe de votre parti. Mais notez bien que votre *meeting* ne peut avoir de valeur qu'autant qu'il soit considéré comme une protestation contre l'*Union meeting*. Si vous protestez contre l'*Union meeting*, vous déclarez par là même *ennemis des droits du Sud tous ceux qui ont assisté à cette immense réunion*. C'est là ce que vous n'avez osé faire ; je ne sais même si vous osez le penser. Dès lors pourquoi agir séparément ; pourquoi, si vous êtes comme nous, amis de l'Union, si vous voulez, comme nous, son maintien en dépit des imperfections du bill de compromis, n'êtes-vous pas venus joindre vos voix aux nôtres et augmenter, par votre nombre et votre enthousiasme, la solennité de cette imposante manifestation ?

Nous vous posons ce dilemme, "ou vous êtes pour le maintien de l'Union, en dépit des imperfections du bill de compromis, ou vous ne l'êtes pas."

Si l'adoption du bill de compromis, tel qu'il se comporte, ne motive pas la *désunion* à vos yeux, vous êtes des *unionistes*, et dès lors votre place était au théâtre St Charles.

Si, au contraire, cette adoption est suivant vous, un motif suffisant de la dissolution des Etats, vous êtes des *désunionistes*, et alors votre place est à l'hôtel St-Louis. Il paraît que vous l'avez compris ainsi, mais si vous prétendez séduire les masses par un tour de gobelet, vous ne trouverez pas en cette ville, soyez en convaincus, dix niais qui seront dupes de vos manœuvres.

Nous ne sommes plus à une époque d'idolâtrie où un homme, par la pompe des mots, par le jeu de ses yeux et par une pantomime plus ou moins burlesque parvient à se créer de nombreux partisans.

Aussi les *meneurs* ont-ils recours à d'autres moyens ; ils s'efforcent d'embrouiller les questions les plus claires et de tromper le peuple sur le but qu'ils se proposent d'atteindre. Efforts inutiles, vaines tentatives. Messieurs, ôtez vos masques, effacez de vos affiches ces paroles trompeuses : "*Meeting des Amis des Droits du Sud*," et écrivez y franchement :

MEETING EN FAVEUR DE L'AMI PIERRE.

QUESTION DE LA PLATA.

New-York, le 21 octobre 1850.

A M. le Rédacteur du *Courrier des Etats-Unis*.

Monsieur,

Ayant vu dans quelques numéros de votre estimable journal, plusieurs extraits de lettres de Montévidéo, où les affaires de la Plata sont traitées par des personnes entièrement décidées pour la continuation de la guerre ; et comme je suis persuadé que vous n'avez d'autres intérêts dans cette question, que ceux de la France et de la justice, je prends la liberté de vous envoyer mes observations sur ce qui a déjà été publié dans les colonnes du "Courrier des Etats-Unis." Vous verrez d'après ces mêmes observations, que la question politique n'est pas telle que la considèrent les Français qui agitent la guerre entre Montévidéo et Buenos-Ayres, mais bien telle que l'entrevoyent ceux qui désirent la paix entre la France et les républiques de la Plata.

Je laisserai de côté, dans cette affaire, les généraux Rosas et Oribe, pour ne m'occuper que de la France. Je ne vois que des Français parmi ceux qui désirent la paix, comme parmi ceux qui veulent la continuation de la guerre. Ce sont des Français qui ont déclamé à l'Assemblée de la France, contre la continuation de la guerre au Rio de la Plata ; et c'est encore des Français, qui dans la même Assemblée, se sont prononcés contre la Convention Lepredour qui mettait fin à cette même guerre. Faisons donc compte qu'il n'y a dans cette question, ni un général Rosas, ni un général Oribe. Il en serait de même, quant à la question française, si tout autre était à leur place.

Pourquoi y a-t-il des Français qui veulent la paix sur les rives de la Plata, et d'autres, Français aussi, la guerre ? Les uns et les autres n'ont-ils pas en vue les intérêts de la France ? On pourrait croire que l'intérêt de la France ne doit pas différer de celui des Français ; mais nous voyons que ceux-ci ont des intérêts diamétralement opposés aux autres. Et pourquoi cela ? C'est sans doute parceque hors de la France, les Français sont atteints d'autres vues que ceux de leur nation. Par exemple, ceux qui se trouvent à Montévidéo, sont devenus Montévidiens, et ont pris plus de part à la politique de ce pays qu'au commerce de leur nation, qui ne peut prospérer qu'avec la paix. Ceux qui exempts des passions politiques des autres se trouvent à Buenos-Ayres, considèrent la continuation de la guerre comme une calamité des plus grandes. Mais ces Français-ci et ceux-là ne forment que quelque mille, peu considérable, vu les millions d'hommes qui s'occupent en France d'agriculture, de manufactures, de commerce, de navigation, de constructions navales et de toutes les branches de l'industrie, qui prospèrent avec la paix, et décroissent en temps de guerre. C'est l'intérêt de ces millions que l'on doit donc consulter, car la France ne peut pas en avoir d'autres, malgré l'existence de quelques mille Français qui se trouvent avoir les leurs particuliers ; et certes, ce sont bien les Français résidents à Buenos-Ayres qui représentent les intérêts incontestables de la France au Rio de la Plata, et non les belligérants de Montévidéo. Sous le rapport de ces intérêts, peu importe donc que ce soit Oribe ou tout autre prétendant qui commande à Montévidéo.

Mais l'honneur de la France ! disent ceux qui veulent la continuation de la guerre. Et moi je dirai, quel est donc l'honneur dont il s'agit ? Est-ce que l'honneur de l'Angleterre a été perdu ou en a souffert pour avoir fait la paix avec Buenos-Ayres, bien longtemps avant la France ? Qui a prétendu jamais que l'honneur d'une nation consiste à ne pas faire la paix, après avoir été des mois ou des années en guerre ? S'il en était ainsi, la France serait une des nations les plus déshonorées de la terre, car elle a été des plus guerrières, et par conséquent de celles qui ont le plus célébré des traités de paix. Mais quel est le principe qui oblige la France à faire la guerre dans la Bande Orientale du Rio de la Plata ? La France pouvait y faire la guerre comme l'alliée et l'auxiliaire du gouvernement de Montévidéo ; mais dès que ce gouvernement ne compte sur d'autres forces que celles de son auxiliaire, ce n'est plus lui qui fait la guerre, c'est plutôt l'auxiliaire seule qui est la belligérante. Et depuis quand a-t-on reconnu le principe, qu'un auxiliaire est obligé de supporter à ses frais et dépens une guerre que l'alliée ne peut maintenir qu'en abandonnant tout le poids à l'auxiliaire ? Dans les guerres civiles, comme toutes celles des sections américaines du Sud, où deux partis se disputent toujours le triomphe, s'il y avait un auxiliaire étranger qui continuât la défense du parti vaincu, comment la majorité nationale pourrait-elle jamais triompher ?

Les Français de Montévidéo avouent que s'ils mettent bas les armes, Oribe triomphera, parceque le parti qui lui est contraire est supporté par la force étrangère. Il résulte donc de cet aveu que le parti national à Montévidéo est plus considérable en faveur d'Oribe. Et de quel droit la France veut-elle faire triompher en Amérique le parti le moins nombreux ? Que diraient les Français si un parti appuyé par les Autrichiens, les Russes ou les Anglais venait à triompher dans leur pays ? Que ne dit-on pas encore en France des légitimistes qui triomphèrent à Waterloo ? Et quel serait donc le vainqueur dans la Bande Orientale, si le gouvernement français continuait à supporter la guerre, à ses propres frais et risques, jusqu'à obtenir la victoire, après que le parti aidé a épuisé ses moyens de défense nationale ? La France comme l'alliée et l'auxiliaire de Montévidéo, a rempli ses devoirs en aidant un des partis de ce pays-là, jusqu'à ce qu'elle est restée seule engagée à la guerre. On ne pouvait pas en exiger davantage d'une nation qui a rempli avec tant d'honneur ses engagements. Il n'y a donc pas de déshonneur pour elle à faire la paix, quand elle a rempli tous ses devoirs vis-à-vis de son alliée et tant que la guerre a été supportable ; mais il y en aurait au contraire dans la persévérance à commettre des hostilités contre le parti vainqueur, après que l'allié a perdu chez lui le pouvoir et les considérations de ses nationaux. Dans ce cas-là, l'auxiliaire deviendrait l'arbitre des destinées du pays protégé, et lui en dicterait les lois, ce qui serait un funeste exemple d'intervention étrangère dans les affaires politiques d'autrui.

Cette intervention serait d'autant plus fatale, qu'on pourrait faire triompher dans une République, et dans une monarchie où le système représentatif est établi, une faction ou un parti, autre que celui de la majorité des citoyens ou natifs du pays, ce qui détruirait le principe fondamental du gouvernement. Et qui peut douter que le parti favorable à Oribe dans la Bande Orientale du Rio de la Plata, ne serait vainqueur, il y a déjà longtemps, sans le secours de la France avec ses troupes et sa marine à l'autre parti, impuissant par ses propres moyens ! Cette intervention de la France dans les affaires politiques de la Plata, peut-elle avoir d'autre résultat que de rendre odieux le nom français, même aux yeux de ceux qui ont reçu les secours les plus efficaces, et de contribuer à prolonger les maux d'une guerre tenace, sanglante et destructive ?

Lorsque l'amiral Lepredour et les autres agens du gouvernement français, ont jugé plus convenable à leur nation de faire la paix que de continuer la guerre, ils n'ont certes pas dû s'imaginer, en suivant l'exemple de l'Angleterre, que l'honneur de leur pays en souffrirait ; et nous trouvons dans la conduite observée par ces politiques français, la preuve irrécusable que la question entre les gouvernements de Buenos-Ayres et de France n'est pas telle, que les autres Français engagés individuellement avec le parti de la Bande Orientale le plus faible et moins nombreux, veulent la considérer. C'est en vain que ceux-ci écrivent contre les agents de leur nation, en les supposant séduits par le général Rosas. Comment peut-il, ce général, séduire des hommes de tant de catégorie ; des hommes que nous devons supposer mieux informés que personne sur l'état des affaires ; des hommes qui par leur profession sont au dessus de la pusillanimité, et qui par leur naissance doivent être préoccupés des intérêts plutôt de la France que de ceux du Rio de la Plata ? Quel est celui qui est supposé avoir mieux jugé l'état de la question ? Quel est celui qui possède la raison, la prudence et le succès ? Tous sont français, mais on ne trouve pas chez les agents du gouvernement l'intérêt d'un parti ; on n'y rencontre pas de l'animosité ; on ne peut donc pas croire que le préjugé y réside.

Voilà pourquoi en considérant la question argentine d'après les Français eux-mêmes, et après que nous nous sommes rendu compte des différentes opinions émises par les individus de la nation française, nous trouvons que ceux qui désirent la continuation de la guerre, ont des intérêts qui ne sont pas ceux de la France, et que par conséquent ils ne peuvent détourner le jugement de l'homme politique, relativement à la justice de cette cause.

Je pourrais bien entrer dans l'examen des divers points d'accusation, que vos correspondants de Montévidéo ont publié dans votre journal, contre le gouvernement français et ses agents dans le Rio de la Plata, et déduire de ces mêmes accusations, qu'elles sont on ne peut plus capricieuses et dénuées de fondement. La matière en est intéressante non seulement par rapport à la présente question qui sera bientôt terminée, mais encore à cause des principes qu'elle embrasse, et qui appliqués à toute autre question de la même espèce, s'y trouveraient menacés.

Je crois que pour le moment, ce que je viens d'exposer suffira à convaincre tout le monde que les Français de Montévidéo n'ont pas la moindre raison de se plaindre de la conduite observée par les agents de leur gouvernement au Rio de la Plata, ni de dire que l'honneur de la France exige la continuation de la guerre.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, &c, &c.

S. D. I.

SALLE DU CONSEIL—MUNICIPALITÉ N°. UN.

28 novembre 1850.

L'usage, ainsi qu'un acte intitulé : "Acte relatif à la ville de la Nlle-Orléans", approuvé le 18 mars 1850, exige que le Conseil de chaque municipalité, avant d'établir et d'imposer la taxe sur les propriétés urbaines et rurales, devra faire dresser un budget ou tableau, faisant voir les différentes sources de dépenses, ainsi que le montant nécessaire pour défrayer les dépenses casuelles que la municipalité aura à payer durant l'année pour les parties urbaines et rurales. Ces budgets ou tableaux estimatifs seront publiés en anglais et en français dans la gazette officielle de cette municipalité, pendant trente jours au moins avant la réunion à laquelle le Conseil devra établir et imposer la taxe. Et attendu qu'il y a sur les *records* de cette municipalité une résolution qui déclare *urbaines* toutes propriétés dans les limites de la Municipalité No Un, avis est par le présent donné, que trente jours après la publication du budget suivant, le Conseil fixera et déterminera le montant de la taxe à prélever sur le rôle d'assessment de 1850.

Le document No 1 ci-joint contient les recettes et dépenses probables à partir du 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1851.

Le document No 2 contient une estimation approximative détaillée du département du voyer.

Le document No 3 contient aussi en détail l'actif et le passif de cette municipalité ; dans le passif se trouve une somme de $145,000 de mandats à vue qui n'ont pas encore été payés ; cette somme ne sera probablement pas réduite au premier janvier 1851, et il faudra faire face au paiement de ces mandats pendant la dite année ; et il est à supposer, en outre, que l'ordonnance adoptée par le Conseil Général à la séance du 26 de ce mois, relativement au droit de quayage réduira cette source de revenus d'environ $35,000 par an.

Relativement au document No 1, le comité de finances a l'honneur d'appeler l'attention du Conseil sur l'item de 100,000 dues cette année à la caisse d'amortissement, et réclamées par le bureau des liquidateurs d'après une résolution adoptée à leur séance du 13 courant, et sur la levée d'une taxe d'un pour cent sur le rôle d'assessment de 1850. Les réclamations du bureau des liquidateurs pour cette année augmenteront de beaucoup les taxes que le peuple sera nécessairement forcé de supporter ; mais en même temps votre comité croit devoir rendre justice au bureau des liquidateurs ; car dans son opinion quelqu'onéreuses que soient ses demandes, il n'a pas agi avec autant de rigueur que l'Assemblée Générale lui permettait de faire—mais les dettes de la municipalité sont de nature telle que d'en remettre le paiement serait encore augmenter le fardeau pour l'avenir. Par conséquent votre comité recommande particulièrement de faire face au paiement de cette somme, car les contribuables savent par expérience, que ce délai de nouvelles dettes ne fait que les accroître. Pour faire face à la demande du bureau des liquidateurs il y a entre les mains du shérif la somme de $42,000 collectée des marchés ; et à la banque de la Louisiane $2,300—et un déficit probable de $8,000 des fermiers du marché, (laquelle somme de $8,000 est amplement garantie) se montant ensemble à la somme de $52,200, laquelle somme, si elle peut être réalisée, sera appliquée à racheter $67,000 de billets protestés, dans la caisse d'amortissement à la banque de la Louisiane. On pourrait croire d'après cela que la taxe que l'on recommande aujourd'hui devrait être modifiée, mais il y a des intérêts dûs sur les billets de cette municipalité, se montant à la somme de $120,000, somme qui surpasse l'actif ci-dessus mentionné.

Nous avons aussi porté à l'actif de cette municipalité une forte somme d'actions, sans valeur aucune, et qui devrait être portée au compte de profits et pertes.

Bien qu'il y ait sur le journal de cette municipalité une résolution qui autorise de remettre la caisse d'amortissement au bureau des liquidateurs, d'après l'acte de la Législature, la caisse d'amortissement n'a pas encore été remise à cause de l'opinion d'un officier de cette municipalité qui pense que la dite loi est inconstitutionnelle ; et comme la question est maintenant devant la Cour, elle sera bientôt décidée.

D'après le tableau précédent des affaires de cette municipalité, il est nécessaire de prélever une taxe d'un et demi pour cent (1 1/2 0/0) sur capital, propriétés foncières et esclaves, et votre comité a l'honneur de vous recommander l'adoption de la résolution suivante :

Résolu qu'une taxe de un et demi pour cent est et demeure prélevée, sur capital, propriétés foncières et esclaves, dans les limites de cette municipalité, conformément au rôle d'assessment pour l'année 1850.

"Résolu qu'une déduction de deux et demi "pour cent sera allouée à quiconque paiera au "collecteur avant le premier de mars prochain le "montant de la taxe prélevée par la résolution "précédente.

"Résolu que sur toutes taxes imposées par la "résolution ci-dessus qui n'auront pas été payées "au premier de mars prochain, l'intérêt de "8 0/0 par an sera ajouté à partir du jour de la "demande jusqu'au jour du paiement."

Résolu que ce budget sera publié en français et en anglais dans la gazette officielle de cette municipalité pendant trente jours, à partir de la date de la première publication, après quoi le Conseil se réunira pour agir en dernier ressort sur le budget.

Le tout est respectueusement soumis à votre approbation.

(Signé) WM. LAUGHLIN, Chairman.
R. M. McALPIN,
L. J. MAXENT.

ETAT No. 1.

Recettes et Dépenses du 1er Janvier au 31 Décembre 1851.

Recettes.

Marchés,	$117,000 —
Bacs,	1,650 —
Droits de quayage sur bateaux à vapeur,	75,000 —
do do sur navires,	30,000 —
Rentes à cens,	7,500 —
Taxes sur cabarets, cafés, &c,	50,000 —
Taxes sur négociants, drays,	30,000 —
Surplus de taxes sur drays dans la 2de et 3me municipalités,	6,000 —
Loyer de la geôle de paroisse,	5,000 —
Ecoles Publiques (à recevoir de l'Etat,)	20,000 —
Remboursement de pavage,	10,000 —
Taxe spéciale de 1849,	5,000 —
Adjudication pour la vente des huîtres,	1,500 —
Intérêt sur les Bons de la 3me munic.,	2,700 —
Taxes arriérées sur propriétés foncières et esclaves pour 1848 et 1849,	10,000 —
Excédant des dépenses sur les revenus,	259,007 —
	$653,257 —

Dépenses.

Appointements du Maire, Recorder, Trésorier et autres employés,	$35,000 —
Nègres de chaîne,	5,000 —
Commissions des Collecteurs de taxes,	6,000 —
Eclairage au gaz et à l'huile,	31,000 —
Garde de ville,	55,000 —
Jury de police,	10,000 —
Ecoles Publiques, loyers de maisons, bibliothèques,	51,000 —
Geôle de police, maison de correction, &c,	10,000 —
Annonces,	5,000 —
Bureau de santé,	3,000 —
Légion de la Louisiane,	1,000 —
Compagnies de pompiers, pompes, &c,	8,000 —
Frais de police,	1,000 —
Département de la voirie, conformément à l'Etat fourni par le voyer,	372,257 —
Montant réclamé par les liquidateurs,	100,000 —
Salaire du voyer et de ses employés,	9,000 —
	$653,257 —

Nlle-Orléans, 13 novembre 1850.
Signé, O. DEBUYS,
Contrôleur, municipalité No. Un.

No 2.

Etat des dépenses probables du département de la voirie pour l'année 1851.

Pour réparations des débarcadères et levée, conformément aux contrats de Martin Graham & Co. et L. Surg,	$55,300 —
" réparations des rues pavées, conformément au contrat de Ths. Bell,	12,000 —
" dessèchement, conformément au contrat de J. Communy,	5,700 —
" travailleurs, charpentiers, charrettes, nègres, nettoiement des rues et réparations des rues non-pavées,	34,000 —
" pavage en blocs de granit des rues St. Pierre et Ste. Anne, conformément au contrat de D. Cronan,	7,000 —
" pavage en blocs de granit de la rue de la Levée, de la rue du Canal à l'Esplanade—$121,400 montant à recevoir par la municipalité en vertu de la taxe spéciale — $40,000. Montant à payer par les propriétaires—$14,153—$54,150. Déficit	67,247 —
" pavage en pierres rondes des rues Dumaine et Marais,	3,000 —
" niveau des trottoirs de la rue d'Orléans, y compris le pavage,	3,130 —
" trottoirs de la rue des Ursulines, conformément au contrat de G. Polése,	2,000 —
" construction de deux ponts sur le canal Carondelet, conformément aux contrats,	3,000 —
" réparations à l'Hôtel de Ville, conformément au contrat,	5,850 —
" traverses en cailloux de chaume, conformément au contrat,	1,300 —
Construction de nouvelles cellules dans la cour de l'Hôtel de Ville, conformément au contrat,	3,000 —
Pour construction d'une case à pompe pour la Compagnie Vigilant No. 3,	800 —
" construction d'une école publique dans le 2d district,	6,000 —
" constructions et réparations de ponts,	18,000 —
" réparations des marchés,	2,000 —
" nettoiement de canaux et de fossés,	6,000 —
" fourniture de candélabres et lampes,	8,000 —
" améliorations à faire à la place d'armes et à la place Congo ou Cirque	23,000 —
" plantation d'arbres,	4,000 —
" améliorations, telles que trottoirs, traverses, &c., que le Conseil pourrait ordonner pendant l'année,	30,000 —
Total :	$372,257 —

Nlle-Orléans, 13 novembre 1851.
Signé, LOUIS H. PILIÉ,
Voyer, 1re municipalité.

No. 3.

Actif et Passif de la Municipalité No. Un.

PASSIF.

Billets à payer	$434,394 72
Bonds payables en 1862 à J. McDonogh, et portant six pour d'intérêt	216,000 00
Bonds payables en 1854, portant sept pour cent d'intérêt, acte du 4 mai 1847 et résolution du 26 décembre 1848	336,300 00
Circulation de la Municipalité No Un	10,902 25
Bonds à 1, 2, 3, 4 et 5 ans, échus et portant intérêt à huit pour cent (Banque de l'Etat)	7,100 00
Certificat à un an, portant intérêt à dix pour cent	100 00
Intérêts dûs sur les Bonds McDonogh	10,994 12
Mandats échus et non payés	145,000 00
Jugement rendu par la Cour Suprême en faveur de Dennis Cronan	4,100 00
Intérêt sur les bonds à cinq ans, payable le 1er janvier 1851	11,770 60
Montant à payer aux liquidateurs en 1850	100,000 00
	$1,375,881 60

ACTIF.	Valeur nominale.	Valeur réelle.
Billets à recevoir	11,141 37	11,141 37
Billets à recevoir protestés	38,388 85	5,000 00
Bonds de la Municipalité No 3	39,710 00	
Billets à recevoir, déposés à la Banque de la Louisiane conformément à l'acte du 4 mai 1847	69,393 38	69,393 38
Capital des rentes à cens	114,384 37	114,384 37
Actions de la Banque des Améliorations	50,000 00	
Actions de la Compagnie du Gaz District	4,850 00	
Dû par la Municipalité No 3 sur drays	6,736 44	
Procès du Maire de Pontalba	10,000 00	
Jugement de la Seconde Cour de District contre la Compagnie de Navigation	2,163 46	
Capital de la Geôle de Paroisse	94,866 00	
Capital de la Geôle de Police	94,866 00	

Nouvelle-Orléans, 13 novembre 1850.
O. DE BUYS, Contrôleur,
Municipalité No Un.

Chronique Locale.

A. Cardenas a été envoyé devant la Cour criminelle sous l'accusation d'assaut et batterie.

Le coroner a présidé un jury d'enquête sur le corps d'un enfant, âgé de quelques jours seulement, trouvé dans une boîte sur un terrain rue Girod. On croit que l'enfant est mort faute de soins et que cela pourra donner lieu à investigation.

R. McBride a été envoyé devant la Cour criminelle sous l'accusation d'avoir menacé R. Lacase d'un coup de couteau.

Un mandat d'arrêt a été lancé contre Jacques Bury, sous l'accusation d'avoir voulu assassiner Mme Vve Barbé.

L. Bynum, accusé de vol, a été mis en liberté.

EN débarquement du navire Sabatie, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés : 200 barriques vin rouge, excellent ordinaire. 15 quarts Cognac.
Aussi—Ils ont en magasin un grand assortiment de vins blanc et rouge, eau de vie diverses qualités, fruits, cordiaux, genièvre de Hollande et de New-York, Madère, &c, &c. Ils vendent à des prix très modérés. BOYER Frères, 19nov Encoignure Moreau & Mandeville.

CHAUX—400 barils chaux, à vendre par E. JOHNS, 5, Front Levée.

COMMERCIAL

NOUVELLE-ORLEANS.
Vendredi soir, 29 novembre 1850.

Les opérations de la semaine qui vient de s'écouler n'ont pas été de nature à exiger un rapport très étendu. Le coton n'a pas fléchi sous l'influence des nouvelles d'Europe ; les prix sont fermes. On attend maintenant avec impatience l'arrivée du prochain steamer, dans la conviction que leur teneur établira le marché sur une base dont il ne variera pas pour quelque temps.

COTON—Arrivées depuis le 22 courant, 27,945 balles. Expédiées dans le même temps pour Liverpool, 7,700 balles—Preston, 480—Havre, 3,737—Marseille, 1,331—Gênes, 366—New-York, 1,434—Boston, 951—ensemble, 16,191 balles—faisant une addition au stock de 9,054 balles, et laissant, y compris le coton à bord des navires non-expédiés ce jour, un stock de 196,137 balles.

ETAT DU COTON.

Stock en main au 1er sept. 1850,		16,618
Arrivé la semaine dernière,	27,945	
Arrivé antérieurement,	206,740	
		251,303
Expédié la semaine dernière,	16,191	
Expédié antérieurement,	194,...	
		1..,...
Stock sur place,		196,137

Nous écrivions notre rapport de samedi dernier au moment où nous parvenaient les nouvelles du Niagara, annonçant une baisse sur le marché de Liverpool, de 1/8 @ 1/4 d. ce qui avait occasionné une cessation subite dans les opérations. Samedi, il n'y eut que peu ou point de ventes ; lundi, 2,000 balles seulement furent vendues ; cependant, mardi il y eut plus d'animation, et 5,000 balles changèrent de main à des prix correspondant à ceux qui régnaient avant la réception des nouvelles d'Angleterre. La demande a continué à être bonne le lendemain et jeudi, dans ces deux jours il s'est vendu 8,000 balles à des prix encore plus fermes. Aujourd'hui, des dépêches ont été reçues annonçant l'arrivée de l'Europa avec la nouvelle d'une hausse sur le marché de Liverpool. Cela a donné de l'activité à notre propre marché, et on a fait 9,000 balles à une hausse de 1/4 cts. Toutes les ventes de la semaine forment un total de 25,000 balles.

P. S.—Depuis que ce qui précède a été écrit, nous apprenons par voie télégraphique que le coton a haussé à Liverpool de 1/8 @ 1/4 d. Nous avions prévu cette hausse, comme on l'a vu dans notre rapport de samedi dernier.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississipi.

Inferior	— @ —
Ordinary	12 3/4 @ 13
Middling	13 1/4 @ 13 1/2
Good Middling	13 1/2 @ —
Middling Fair	13 3/4 @ 13 7/8
Fair	14 @ —
Fully Fair	14 1/4 @ —
Good Fair	14 1/2 @ —
Good and Fine	nominal.

TABAC—Arrivées depuis le 22 courant, 171 boucauts. Expédiés dans le même temps pour New-York, 170—Guadeloupe, 6—ensemble, 176 boucauts. Stock en mains et à bord des navires, 10,743 boucauts.

ETAT DU TABAC.

Stock en mains au 1er septembre 1850,		14,872
Arrivé la semaine dernière,	171	
Arrivé antérieurement,	2,297	
		2,468
		17,340
Expédié la semaine dernière,	176	
Expédié antérieurement,	6,421	
		6,597
		10,743

Le marché continue à être bien établi, et il s'est fait 348 boucauts dans la semaine, dont 50 boucauts tabac admis à 11 cts. 70 boucauts cotés à 1 cent, le reste à des prix qui ne sont pas connus. Nous maintenons nos cotes, à savoir : lugs, 8 @ 6 3/4—feuilles, inférieur @ ordinaire, 9 @ 10 c—fair @ beau, 10 1/2 @ 11—choix, 11 1/2 @ 12 cts la livre.

SUCRE—Jusqu'à mercredi, la demande pour les sucres était active, et 1,600 boucauts ont changé de main à des prix pleins. Hier, le marché a commencé à fléchir, et aujourd'hui il est tombé de 1/4 ct. A la clôture il tendait toujours à la baisse. On rapporte que le tort occasionné à la canne, par les derniers froids, n'est pas aussi considérable qu'on le supposait d'abord. Nous cotons. Inférieur, 3 3/4 @ 4—ordinaire, 4 1/2 @ 4 3/4—fair, 5 @ 5 1/4c—beau, 5 1/2 @ 5 3/4—choix, 6 @ 6 cts la livre.

MÉLASSE—Cet article a été en demande active durant la semaine, et les prix ont été bien soutenus. Les ventes se composent de 5,000 barils—1600 pris aujourd'hui. Le marché a, à la clôture donnait 25 @ 25 1/2 cts le gallon. Une grande partie des opérations d'hier ont eu lieu à 25 1/2 et 25 cts le gallon.

FARINE—Au commencement de la semaine la farine était de vente lente, mais depuis lors les prix ont pris de la fermeté et sont même aujourd'hui à la hausse. On porte à 11,300 le chiffre des ventes de la semaine, dont 1,300 pris aujourd'hui. Les prix à la clôture du marché étaient $4 50 @ 4 55, pour l'Ohio, et $4 60 @ 4 70 l'Illinois et St. Louis, ce qui donne une hausse de 15 @ 25 cts par baril.

GRAINS—Le marché aux céréales fléchit rapidement depuis une semaine, et la baisse sur le maïs est de 10 @ 15 cts le boisseau. Il s'en est vendu 7,000 sacs dans la semaine. On peut acheter à bon marché à 70 cts. tandis que la semaine précédente il valait 80 @ 85. L'avoine se vend facilement 41 @ 50 cts le boisseau, de St. Louis. Point de blé sur la place. Le son vaut $1 05 @ 1 10 le quintal.

CAFÉ—Huit cargaisons sont arrivées pendant la semaine, formant un total de 29,496 sacs : il s'en est suivi une baisse de 1/4 @ 3/8 cts, mais les opérations ont pris plus d'importance. Environ 11,000 sacs se sont vendus, de 10 @ 10 3/4, quoiqu'il soit difficile aujourd'hui d'obtenir ce dernier prix.

SEL—Les importations de sel de Liverpool ont été très considérables cette semaine, soit environ 60,000 sacs. Les ventes, à notre connaissance, n'ont été que de 15,000 sacs, y compris une cargaison de 4,000 sacs, un quart sel fin, vendue à 80 cts et deux cargaisons à des prix qui n'ont pas transpiré. En seconde main on obtient de $1 10 @ $1 15 pour le gros et $1 25 pour le fin, rendu.

RIZ—Les ventes n'ont eu lieu que par petits lots à 4 cts le Caroline.

BEURRE ET FROMAGE—Il n'y a pas eu de changements dans le prix de ces deux articles, le beurre de l'Ouest se vend 10 1/2 @ 13 cts ; et le fromage 7 1/2 cts la livre, il est rare.

CHANDELLES—Cet article est toujours aux mêmes prix. Le New-Bedford et le Nantucket valent 42 @ 43 cts ; les Stars, 21 @ 21 1/2 cts la livre. Les demandes sont modérées.

SUIF—Nous n'avons pas connaissance d'aucune vente durant la semaine. Le suif se vend 7 cts, rendu.

GRAISSE—Cet article a été recherché dans le courant de la semaine. Il est arrivé durant cette époque 800 barils et 300 frequins en divers lots, aux taux de 7 @ 7 1/2 cts la livre. La graisse en barils est rare et plus en demande que celle en frequins.

PORC—Il y a eu beaucoup de demandes pour le porc durant la semaine, et les transactions ont été assez étendues—elles comprennent 2,200 barils dont quelques lots non-inspectés de mess à $11, d'autres inspectés à $11 56 et 11 75 ; 800 barils porc prime à $ 12 1/2 et $ 50. Le marché s'est clos avec fermeté.

BŒUF—Nous avons connaissance de la vente de 50 barils bœuf nouveau à $6, seule opération importante.

LARD FUMÉ—Le marché continue à s'améliorer par suite de la faiblesse des arrivages et les plats-côtés se vendent actuellement en petites quantités à 7 1/2 et 8 cts et les épaules, 6 3/4 @ 7 cts.

WHISKEY—Cet article a été en bonne demande et il s'est fait des ventes très étendues, à 24 et 24 1/2 cts le gallon. Depuis hier, les prix ont rehaussé, par suite de la réduction du stock.

CHAUX—Deux chargements de Thomaston ont été vendus depuis notre dernier rapport, dont l'un à des conditions privées et l'autre, consistant en 2,000 barils à 95 cts. De seconde main, les détenteurs obtiennent $1 10 @ 1 25 le tonneau.

PLOMB—Il ne s'en est pas vendu depuis plusieurs semaines.

CHANVRE—Les prix sont purement nominaux, car on n'a rien vendu depuis plusieurs mois.

SACS EN PITRE—Nous notons des ventes de 30,000 sacs à 8 1/2 cts à terme. Pour du comptant on peut acheter à 8 1/4 cts.

CORDES ET TOILE D'EMBALLAGE.—Ventes peu importantes, par petits lots. Toile, de 13 1/4 @ 13 1/2 la yarde ; corde, de 6 1/4 @ 6 3/4.

CHANGE.—La demande a été bonne, et le cours continue à s'améliorer. Sterlings, 107 7/8 @ 108 1/4—France, de 5 f. 33 3/4 @ 5f 26 1/4—Traites sur New York, à 60 jours, de 2 @ 2 1/4 pour cent d'escompte—A vue, de 1/4 @ 3/8 pour cent d'escompte.

FRET—Point de changement. Parmi les bâtiments engagés, un navire anglais charge pour Liverpool a 13/32 d, un navire américain @ 7/16 d. On prend du coton pour le Havre @ 15/16 ; pour New-York, @ 3/4, pour Boston, @ 9/16 cts.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Barque Acolus, Labbin, pr Liverpool.
Brick Ellis, Miffe, pr Richmond.
Albany Gray, Schocldon, pr la Havane.
Goelette Ann Eliza, Davis, pr Pensacola.

—ARRIVÉS.—

Navire John Hancock, Leavenseller de New-York.
Martha Klockgeta, de Brême.
American, Saunders, de Philadelphie.
Barque J W Dyer, ——, de la Pointe.
Eliza Barbeck, Dixey, des Iles Turques.
Hope, Harriot, des Iles Turques.
Brick Barcelo, Pournodono, de la Havane.
Bella del Mar, ——, de Chagres.
Goelette Geo Bennett, Lee, de Mobile.
Victoria, Porter, d'Apalachicola.

—STEAMBOATS.—

Autocrat, Goelee, de Memphis.
Natchez, Pierce, de Memphis.
Amaranth, Atchison, de St Louis.
J M Niles, Irvin, de St Louis.
B C Oglesby, Kimball, d'Alexandrie.
Geo Taylor, Trinidad, de Donaldsonville.
Natchez No 2, Leathers, de Bard Times.

Departs des steamers de l'Atlantique.

Liverpool.	N.-York.	Boston.
Europa, 16 Nov.		11 Déc.
Arctic, 20 Nov.		
Asia, 23 Nov.	18 Déc	
America, 30 Nov.		25 Déc.

Les consignataires des marchandises suivantes reçues par le JOHN G. COSTER, de New-York, sont requis de présenter leurs manifestes au commis employé au déchargement, autrement ces objets seront emmagasinés à leurs frais et risques : 601 ... marqué D ; 20 barriques marchandises C dans un carré, 23 barils, 3 barriques, 15 barillets dito, et 370 balles foin, marques C dans un carré.
J. W. STANTON & Co.
28 nov Encoignure Magasins et Lafayette.

Le navire J. G. COSTER, capitaine Tucker, de New-York, commence son déchargement en face de la halle aux légumes. Les consignataires auront à venir recevoir leurs marchandises sur la levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
J. W. STANTON & Co,
21 nov Encoignure Magasins et Lafayette

L'attention des acheteurs est appelée à une vente de plus de 175 colis marchandises sèches, par Vincent & Co, 43, rue Bienville, à dix heures ce matin. En même temps, cinquante caisses chaussures.

A. DELAMARE & NADAU DU TREIL,
26 rue St-Louis 26,
Maison de Commission.
Auront constamment à vendre
EAU DE VIE de Cognac de toutes marques et qualités.
EAU DE VIE de la Rochelle de toutes marques et qualités.
BRANDY d'imitation 1re et 4me preuve.
BRANDY ordinaire N. Y.
WHISKEY de toutes marques et qualités.
WHISKEY Old Irish.
VINS ROUGES très vieux et ordinaires de Bordeaux, en barriques et en caisse
VINS ROUGES de Marseille en barriques et demi barriques.
VINS de Madère, de Porto, de Frontignan, (muscat)
VIN VIEUX DU RHIN de la maison Dressel & John
VIN VIEUX DU RHIN de la maison Deinhart & Jordan.
VINS BLANCS de Bordeaux, en barriques, demi barriques et en caisses.
CHAMPAGNE de différentes marques et qualités.
LIQUEURS ASSORTIES, absynthe, kirsch, curaçao, marasquin, eau verte, guignolet, anisette, Madère, etc.
RHUM de la Jamaïque, d'imitation et de la Louisiane, en boucaut, baril et en damejeannes
GENIÈVRE de Hollande et de New York.
FRUITS ASSORTIS à l'eau de vie
HUILE D'OLIVE de Marseille et de Bordeaux, en paniers et en caisse.
BOUTEILLES VIDES en paniers, sardines à l'huile, câpres, cornichons, variantes, olives, etc.
A. DELAMARE & NADAU DU TREIL.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement des navires Orbita et Amelia de Marseille :
100 paniers de 12 bouteilles huile de J. Pagniol,
50 paniers de 24 1/2 bouteilles do
100 barriques vin rouge Bergasse.
G. M. LUCAS, 30 Bienville

EN débarquement du navire Carl et Emma, venant de Bordeaux—
100 barils vin rouge.
100 barils vin blanc.
G M LUCAS, 30 Bienville

A VENDRE à bord du navire Pyramide, venant du Havre :
30 meules Fromage Gruyère Suisse, de première qualité.
20 fromages Tête-Maure
15 fromages Gruyère.
JEAN FISSE.

PAPIER—1000 rames papier à envelopper, à vendre par E J HART & Co, 79 Tchoupitoulas

SACS EN PITRE—150 000 balles, à vendre par E J HART & Co, 79 Tchoupitoulas 30 nov

EAU DE VIE DE CERISES—25 demi barils, à vendre par E J HART & Co, 79 Tchoupitoulas

HARENGS—700 caisses harengs, à vendre par E J HART & Co, 79 Tchoupitoulas

MORUE—1000 caisses morue, à vendre par E J HART & Co, 79 Tchoupitoulas

POIVRE—300 sacs à l'entrepôt et en magasin, à vendre par E J HART & Co, 79 Tchoupitoulas

THÉ—Nous avons en magasin 3000 caisses de thé de diverses variétés, qui méritent l'attention des acheteurs, à vendre en lots à la convenance des acheteurs, à bas prix par E J HART & Co, 79 Tchoupitoulas

PORTER ET ALE—30 barriques en débarquement de la barque Lyman, de Londres, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée 30nov

CASSE—300 surons en débarquement de la barque Lyman, de Londres, à vendre par W. F. VREDENBURGH & CO, 29, Vieille Levée 30nov

VIN DE SHERRY—72 caisses vin de Sherry, en bouteilles, à Londres, à vendre par W. F. VREDENBURGH & CO, 29, Vieille Levée

Dix piastres de Recompense
SERONT données à celui qui logera à l'une des prisons de cette ville ou conduira au No 14, rue Toulouse, la négresse LUCINDA, taille d'environ 5 pieds 6 pouces, bouche avancée teint clair, maigre, toujours proprement mise, ayant la tournure d'une coiffeuse et âgée de 28 ans. 30nov—3

Dissolution de Société.
LE public est prévenu que la société établie en cette ville sous la raison de J. F. BERCIER & CO est dissoute à partir de ce jour et que Francisco Tio reste seul chargé de la liquidation de la société.
Nlle-Orléans, 28 novembre 1850.
J. F. BERCIER,
29 nov—3f FRANCISCO TIO.

A VENDRE en débarquement du navire Carl & Emma, venant de Bordeaux :
38 barriques vin rouge Montferrand.
4 do do Chateau Latour 1844.
4 do do Chateau Margaux 1846.
10 quarts eau de vie Cognac, marque Gloria.
10 huitièmes do do do do
NUMA LACOSTE,
29nov 147, rue Royale.

EN débarquement du navire Medomack, venant du Havre, et à vendre par le soussigné :
5 barils mucrisons de Lyon.
1000 damejeannes de 5 gallons.
100 do de 3 gallons.
250 do de 2 gallons.
NUMA LACOSTE,
29nov 147, rue Royale.

LIQUIDATION POSITIVE.
CLAUDIUS REDON ayant transporté son magasin au No 29, rue de Chartres, et étant déterminé à clore son genre d'affaires, fait savoir à ses amis et au public qu'à partir de ce jour, il vendra AU PRIX COUTANT, en gros et en détail, tout son assortiment de belle BIJOUTERIE, DIAMANTS, ARGENTERIE ET PLAQUÉ, PENDULES ET ORNEMENTS DE CHEMINÉE, MONTRES D'OR ET D'ARGENT ET CHAINES EN OR DE TOUS GENRES. Aussi objets de fantaisie pour étrennes, &c. PORCELAINES ET CRISTAUX, coutellerie, &c., &c. Les personnes qui désireraient acheter peuvent compter sur la modicité des prix. 25nov—12

Liquidation.
LES soussignés ayant décidé de cesser les affaires, donnent avis à leurs amis et au public qu'ils commenceront, à partir de ce jour, la liquidation de leur magnifique assortiment de nouveautés en tous genres, aux conditions les plus avantageuses.
Notre assortiment étant composé de marchandises fraîches et de choix, nous offrons aux dames une occasion bien rare d'obtenir avec des différences de prix considérables, les articles de haute nouveauté en soieries, broderies, dentelles, &c.
P. & E. REILLY & Co.
Encoignure Royale & Canal.

COGNAC LA ROCHELLE VENANT D'ARRIVER.
35 quarts pipes, de pr J & J Prom & Co, La Rochelle ;
42 do do pr marque Washington ; do
37 do do de pr J & J Prom & Co, vieux Cognac ;
20 do do do pr vieux Cognac ;
20 do do de pr J J Rouese ;
17 8me do de pr Cosnier & Martin, La Rochelle ;
36 do do de pr Cognac St-Crico ;
20 do do 1re pr E Lempury 1848 ;
20 do do 1re pr marque Aigle S B F ;
25 do do de pr J & J Prom & Co.
Dans les magasins de la Douane—et à vendre par FCO. DE FUENTES & Co, 21, Vieille Levée

RECU par le navire Old England, venant du Havre :
2000 lbs. biscuits parisiens glacés à la vanille ;
50 caisses fruits au jus de Bazin frères ;
50 do jus de groseilles, de cerises et de framboises ;
500 livres macaroni de Lyon ;
50 jambons de Westphalie, à vendre par
FERBOS FRERES, Encoignure
12 nov Royale et Dumaine.

6 PIECES velours en soie d'Italie, à vendre par DOMINIQUE LANATA, Nos 9 et 10, rue Jefferson

CHAUX DE THOMASTON—1,000 barils actuellement en débarquement, à vendre par THS. BLOIS, 27nov 91, Magasins

CHAUX A CLARIFIER—400 barils chaux de marbre, pour clarifier le sucre, à vendre par THOS. BLOIS, 27nov 91, Magasins

BRIQUES A FEU—20,000 briques anglaises, de Pittsburg et de Pensacola, à vendre par THOS. BLOIS, 27nov 91, Magasins

CIMENT—500 barils ciment hydraulique, Rosendale, à vendre par THOS. BLOIS, 7nov 91, Magasins

RAISINS ET LIMONS—50 barillets raisins de Malaga, 25 caisses limons, à vendre par E JOHNS, No 5 Nouvelle Levée 14 nov

EN débarquement du navire Old England, et à vendre par les soussignés : 50 caisses [illegible] LEOPOLD JEANNET & CO, 18oct 22, rue St-Louis

BATAILLON D'ARTILLERIE,
6me COMPAGNIE.
Ouvriers Canonniers.
Par ordre du major Gally, la compagnie se réunira en bourgeois à l'encoignure des rues Moreau et Champs-Elysées, le dimanche 1er décembre 1850, entre dix heures et midi, pour élire un premier lieutenant en remplacement de A. Bazajou.
L'élection sera présidée par le capitaine M. Grivot, assisté du lieutenant Morano ; secrétaire, lieutenant Rufier.
30nov—3f A. DORBES, Capitaine.

BON MARCHE!
LES soussignés ont l'honneur d'appeler l'attention de leurs amis et du public sur les articles suivants qu'ils vendront en gros et en détail à des prix les plus réduits possibles :
30 caisses et balles jaconats anglais,
4 do do français,
100 pièces rideaux brodés très riches,
200 do mousseline unie et façonnée, qualités assorties,
700 do brin coton, 8 et 9 yardes, 1re qualité,
500 douzaines mouchoirs batiste, pur fil, très fins,
500 pièces mouchoirs foulards pure soie, nouveaux dessins.
4 balles bin fil, écru et blanc,
500 douzaines mouchoirs Verona,
1200 do Madras et imitation,
7 caisses alpaccas assorties de qualité,
1500 courtepointes de 3 à 12/4,
15 caisses toile d'Irlande pour chemises,
3 do platilles 7/8 et 4/4 pur fil,
3 do toile à drap, 10 et 12/4,
6 do gingas pur fil ordinaire,
2 do do do superfin,
2 do do do Union,
10000 douzaines fil pour glacé No 30 à 72,
200 grosses aiguilles piquées No 1 à 4,
150 balles coton écru, 4/4, marques diverses,
100 douzaines écharpes crêpe, ainsi qu'un assortiment général d'articles de fantaisie, tels que soieries, dentelles, cotonnades, bas soie, gants chevreau, soie et fil, parapluies et ombrelles, etc.
P. F. COMERMA CO.

Succession de feu Etienne Bourgeois.
ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St-Jean Baptiste—Cour du Quatrième District Judiciaire—Tous ceux que cela peut concerner sont notifiés d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le compte de la succession de feu Etienne Bourgeois, déposé dans cette Cour le 11 courant, par Joseph Maltrone, curateur de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués en conformité au dit compte.
Paroisse St-Jean Baptiste, le 19 novembre 1850.
LUBBER PERRET,
21 nov—3,os16j Greffier.

Agence de la Compagnie d'Assurance du Sun.
Nlle-Orléans, 28 novembre 1850.
LES listes d'intérêt sur le scrip de 1847, 1848 et 1849, ont été reçues, et les paiements seront faits en conséquence.
L. MATTHEWS,
29 nov—1m Agent.

INDIA RUBBER PATENT.
B. ANTOGNINI.
POUR 22 PIASTRES.
BANDES de billard en gomme élastique, garanties pour 5 années et plus, pour la durée et la justesse de la bille, très supérieures au caoutchouc employé jusqu'à ce jour.
Dans le même établissement on trouvera continuellement un assortiment de billards neufs et d'occasion, fourneaux portatifs pour cuisine, filtres d'un nouveau genre pour l'eau. Le tout aux plus justes prix. 30 nov

A LOUER—Convenable pour une famille, le premier étage de la maison No 90, située rue St-Louis, entre celles de Chartres et Levée. Pour les conditions, s'adresser à
29 nov F. ROUMIEU.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—43 caisses en déchargement des navires Cairo, Sunbeam, Peterhoff, Empire et Nashua, comprenant un grand assortiment pour la ville, la campagne et l'expédition en Californie, à vendre à des conditions libérales par
G W DUNBAR,
30 nov 5, rue des Magasins

EN débarquement du Carl et Emma, de Bordeaux, le soussigné offre à vendre :
30 barriques vin rouge bon ordinaire.
DOMINIQUE LANATA,
30 nov 9 et 10, rue Jefferson.

EN débarquement du navire Holyoke, du Havre, et à vendre par le soussigné,
1,000 damejeannes de 5 gallons,
300 do 3 do,
500 do 2 do.
DOMINIQUE LANATA,
29 nov Nos 9 et 10 Jefferson.

VIN—40 barriques vin rouge, en débarquement du navire Karl et Emma, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
30 nov 30, rue de la Vieille-Levée.

VIN ROUGE—700 caisses, en débarquement du navire Karl et Emma, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
29 nov 30, Vieille Levée.

SUCRE DE LA HAVANE—400 caisses blanc, jaune et brun, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
29 nov 34, rue de la Vieille Levée.

CHAMPAGNE—200 paniers, en bouteilles et demi-bouteilles, en débarquement du navire Holyoke, du Havre, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
29 nov 30, rue de la Vieille-Levée.

H. BONNABEL, droguiste, rue Tchoupitoulas, offre à vendre, en débarquement du navire Sabatie, de Bordeaux, Amelia et Orbita, de Marseille :
Gomme du Sénégal, do Arabique.
Réglisse en racine.
do pâte en bâtons.
Eau de fleur d'oranger.
Essences—de citron, de bergamotte, etc.
Sumac, graines d'oiseaux.
Graine d'anis de fenouil.
Absynthe en feuilles.
Savon, etc. etc. 25 nov

SUCRE—Quelques caisses sucre de la Havane, supérieur, blanc, en magasin et à vendre par
LABORDE & XIQUES,
29nov No 3, rue Front

CIGARES HAVANE—Des qualités supérieures, des fabriques Cabanas, Cabarga, Fevilana, Garnabzada, real, Rio Hondo, Nueva Empresa, &c, en magasin et à vendre par
LABORDE & XIQUES,
29 nov 3, rue Front

CIGARES PRINCIPES véritables—De la fabrique de Justo Saba, en magasin et à vendre par
LABORDE & XIQUES,
29nov 3, rue Front

INDIGO—7 surons indigo supérieur de Guatemala, en magasin et à vendre par
LABORDE & XIQUES,
30nov 3, rue Front

VERRES A VITRES—670 caisses vitres françaises, 8 sur 10 jusqu'à 30 sur 40, doublé et simple épaisseur, et vitres en couleur, en débarquement et à vendre par
W. F. VREDENBURGH & Co,
29nov 29, Vieille Levée

CARBONATE DE SOUDE—100 barillets, en débarquement et à vendre par
W. F. VREDENBURGH & CO,
29 nov 29, Vieille Levée

FOIN—230 balles foin, en débarquement du navire Malabar, de Boston, au poteau 12, de la Seconde Municipalité, à vendre par
W. F. VREDENBURGH & Co,
29 nov 29, Vieille Levée

BLANC DE PLOMB—2000 barils blanc pur No. 1, d'Angleterre et de New-York, à vendre par
W. F. VREDENBURGH & Co,
29, Vieille Levée

HUILE DE LIN—130 gallons huile bouillie, à vendre par
W. F. VREDENBURGH & Co,
29 nov 29, Vieille Levée

BOTTES fortes pour la ville, à vendre par
FROST & Co,
29 nov 16, rue des Magasins

CHAPEAUX, CASQUETTES, &c—200 caisses comprenant une grande variété, à vendre par FROST & CO,
16, Magasins

AVIS.
LA FOIRE au profit de l'Asyle Catholique des Orphelins, sera tenue par les Dames de la Nlle-Orléans, du 19 décembre à la veille de Noël, inclusivement, au Lyceum Hall 8nov

A VENDRE en débarquement du navire Carl & Emma, venant de Bordeaux :
100 barriques vin St. Julien, bon ordinaire.
16 do do do supérieur.
4 do vinaigre de vin blanc.
9 barils do de vin blanc.
Par N. DUDOUYT,
2nov 13, Toulouse

A VENDRE en magasin, d'importation directe :
300 caisses fruit à l'eau de vie, tels que Abricots, poires, prunes et cerises, de la nouvelle récolte ;
300 caisses absinthe de diverses marques et qualités, Ed. Pernod, Y. & Lecoultre, Berthome Fils, Sauvageot Bruneton & Co ;
120 caisses kirsch, D. J. Lecoultre et Sauvageot, Bruneton & Co ;
400 barils vin blanc Haut Santerne vieux,
300 barriques vin St. Julien, bon ordinaire ;
103 quarts cognac diverses marques et qualités,
400 caisses vin blanc et rouge bonne qualité,
15 balles bouchons pointus de 30,000 chaque ;
20 do do réguliers pour vin ;
6 tonneaux ficelle en petite pelote,
40 mille bouchons surfins en sac de 500.
Par N. DUDOUYT,
29nov 13, Toulouse

SUCRE—100 caisses sucre de la Havane, blanc, en débarquement du brick Joséphine et de la goëlette Mary Ellen, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
29 nov 30, Vieille Levée

SAVON—300 caisses savon brun.
CLOUS—200 barillets, assortis.
VIN ROUGE—200 caisses diverses qualités, à vendre par E. JOHNS, 5, Front Levée. 28nov

EN débarquement du Carl et Emma, venant de Bordeaux :
3/4 Madère.
3/8 do à vendre par
L MAJESTE & J CLAUZURE,
28 nov 60 Vieille Levée, entre St-Louis et Conti

EN débarquement du navire Carl-Emma, de Bordeaux :
10 quarts eau-de-vie cognac Gloria, à vendre par
X. LAMBERT,
28 nov 62, rue des Magasins.

CHALOUPE A VOILES—Une superbe chaloupe fine marcheuse, pouvant tenir la mer, ayant 26 pieds de long et construite depuis trois mois au dam, sera en vente à son arrivée de New-York, par
J. W. STANTON & Co,
28 nov Encoignure Magasins et Lafayette.

EN déchargement du navire Fornax, de Marseille : 50 barriques vin rouge Bergasse.
28oct P. LONGIS, 47, Vieille-Levée

Vins de famille.
370 barriques St-Julien, Montferrant, etc.
20 barriques vin blanc de 1848.
40 demi barriques vin blanc de 1848.
40 quarts eau de vie de La Rochelle.
40 quarts eau de vie de Bordeaux.
En débarquement du navire Carl et Emma, venant de Bordeaux et à vendre par
H NOEL & GUIRAUD,
28 nov rue Royale No 103

ABSINTHE.
EN débarquement du navire Caroline & Mary Clark, venant du Havre—50 caisses absinthe au drawback, à vendre par
H. NOEL & GUIRAUD,
26 nov 103, rue Royale

FROMAGES DE GRUYERE.
EN débarquement du navire Pyramide, venant du Havre—60 meules Gruyère, première qualité, à vendre par H. NOEL & GUIRAUD,
26 nov 103, rue Royale

VINS MADERE ET PORTO.
Vins de la marque et d'envoi de Félix Grousset, de Marseille.
EN débarquement du navire Amélia, venant de Marseille :
220 quarts vin imitation Madère ;
50 quarts do do ;
70 quarts Porto ;
27 futailles eau de vie ; à vendre sur la levée, à des conditions libérales, par
H. NOEL & GUIRAUD,
27nov 103, rue Royale.

AMANDES—400 caisses en déchargement du navire Josephus, venant de la Havane, et à vendre par Fco. PUIG Y PUIG,
28 nov 21, rue de la Commune

VIN DE JEREZ—En barils de 22 gallons, le plus supérieur qu'on puisse trouver en ville, en magasin et à vendre par
Fco. PUIG Y PUIG,
29 nov 21, rue Commune

BOUCHONS—Gros, minces, pointus, en magasin et à vendre par Fco. PUIG Y PUIG,
28 nov 21 rue Commune

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment des meilleures marques, toujours en magasin, et à vendre par Fco. PUIG Y PUIG,
28 nov 21, rue Commune

CANNES A SUCRE pour plant, en débarquement de la goëlette mexicaine Anita, venant de Tabasco, et à vendre par
LEOPOLD JEANNET & CO,
26nov 22, rue St Louis

EN débarquement de la goëlette Fairy, de la Havane,
100,500 cigares, marques assorties, à vendre par
J. M. CABALLERO,
36, Vieille Levée, entre Bienville et
27nov Douane

A VENDRE en débarquement du navire Pyramide, venant du Havre,
50 caisses absinthe Yenni & Lecoultre, par
J. N. GURIER,
29nov 26, rue Douane

VIN ROUGE ET BLANC—Par le navire Sabatie, de Bordeaux,
40 barriques vin rouge Montferrand,
20 barils vin blanc Haut Sauterne, les choix, à vendre par
J. N. GURIER,
29nov

A VENDRE à bord par les navires Medomack et [illegible], venant du Havre :
50 caisses absinthe, Ed Pernod, [illegible]
[illegible]

[illegible]

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.
SAMEDI, 30 NOVEMBRE 1850.
LA FAVORITE.
Grand opéra en quatre actes, de DONIZETTI.
DIMANCHE, 1er décembre 1850.
Début de Madame LEONIE DARMANT.
Rentrée de MM. Montassier, Mathieu, Ménéhand, Mesdames Sage, Mathieu.
ELLE EST FOLLE,
Drame en 2 actes.
CE QUE FEMME VEUT,
Vaudeville en 2 actes.
On commencera à 6 1/2 heures.

Théâtre des Variétés.
SAMEDI, 30 NOVEMBRE 1850.
GOING TO THE RACES,
Pièce comique, suivie d'un POT POURRI chanté par M. et Mme Leati et M. Reeves. Le spectacle sera terminé par le vaudeville comique
NEREID QUEENS, OR THE NYMPHS OF THE RHINE,
Dans lequel danseront Mlle Hilariot, Messrs. Maugis et Vegas.

Bal de Société
A LA SALLE DE VERANDAH,
Encoignure Claiborne et Orléans.
Le premier bal aura lieu
Samedi 7 décembre 1850.
LES souscripteurs sont priés de passer à la dite salle pour prendre leur billet.
Les membres du comité d'invitation et d'installation sont :
J. L. Balassea, E. A. Michel,
A. Lange, C. Boss,
P. Beuzevan, Massicot,
A. Bellanger, Z. Latour,
Hippolite Peralta.
26 nov—11 F. CALONGNE, Secrétaire.

GALERIE DES BEAUX ARTS, DE L'UNION.
No. 13, rue St-Charles, au premier.
Exhibition de Peintures de choix, anciennes et modernes.
PRIX D'ENTRÉE—25 cents : billets de famille pour la saison $2.
CETTE collection de peintures comprend non-seulement des ouvrages d'art récemment reçus d'Europe, provenant d'artistes distingués mais aussi des sujets choisis dans les diverses collections particulières de cette ville, lesquelles ont été obligeamment offerts par de nombreux amateurs afin d'encourager le goût des beaux arts.
Chaque mois une grande partie des tableaux de l'exhibition seront remplacés par d'autres. Quelques-uns de ces tableaux sont à vendre et l'on peut en connaître le prix en s'adressant à la personne qui en a charge.
L'exhibition sera ouverte de 10 à 3 heures durant le jour, et les soirées de beau temps de 7 à 10 heures. 19 nov—4mtrs

Nous faisons des avances en espèces sur des consignations adressées à Mills, McDowell & Co à New-York, ou à nos correspondants de Londres, Liverpool, Glasgow ou Belfast.
26 oct— McDOWELL, MILLS & CO.

Collège de Spring-Hill.
UN des Professeurs de cet Etablissement est maintenant en ville encoignure Commune et Baronne. Les parents qui désireraient lui parler, sont priés de venir de 9 à 11 heures du matin, et l'après midi, de 2 à 4 heures. Le plutôt possible... Il quittera la ville lundi 2 décembre, à 2 heures du soir, par le Rail Road Pontchartrain, conduisant au collège les enfants qui lui seront confiés. 28nov—4f

UNE personne ayant un capital de mille à douze cents piastres, en trouverait un placement avantageux en faisant l'acquisition d'une Grocerie, située dans un des quartiers les mieux habités de la 1re Municipalité. Pour plus amples renseignements s'adresser au bureau du journal. 26nov—3f

M. de Vries,
PROFESSEUR DE CHANT.
M. DE VRIES, professeur de chant, absent pendant une partie de l'été est de retour à la Nlle-Orléans, et a fixé son domicile au coin des rues St Pierre et Bourbon. Il continuera à donner des leçons comme par le passé, et il se recommande à ses anciens élèves et au public 19 nov—30f

AVIS.
A. DELAMARE & NADAU DU TREIL,
26, rue St-Louis.
NOUS avons l'honneur d'annoncer à nos amis et au public en général, que nous avons formé, sur cette place, à partir du 20 de novembre présent mois, une maison de commerce, sous la raison de A. DELAMARE & NADAU DU TREIL, qui continuera le même genre d'affaires de l'ancienne maison A. Delamare, et sollicitons de nous continuer leur confiance.
Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1850.
23nov A. DELAMARE & NADAU DU TREIL

A LOUER,
Grande résidence, Ecuries, etc.
Une grande résidence très agréable, (No 299) faisant face à la rue Bienville, située entre les rues Robertson et Villeré. Le terrain mesure 60 pieds de face sur 150 de profondeur. La maison contient quatre grandes chambres, deux cabinets, deux caves, galerie, cuisine, quatre chambres à domestique, écuries, remise, jardin cave, etc. Cette belle propriété conviendrait plus particulièrement aux personnes qui tiennent des voitures, drays charrettes, chevaux, etc., et qui vendent du lait. Pour plus amples détails, s'adresser à l'encoignure des rues Conti et Passage de la Bourse, à
21 nov G. DEFERIET

Fashionable Store,
Encoignure des rues St-Charles et Commune.
Ouverture de hautes nouveautés d'hiver.
J. DUCOURNAU a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a reçu par les navires Béatrice, Charlemagne et Old England, du Havre, une grande partie de son assortiment d'hiver, le complément est attendu par le navire Acadia.
Draperie.
Drap noir extra fin, do en couleurs variées, Casimir noir uni do a côtes, do torsadés, Do grain de poudre, casimirs de toutes couleurs, forts, demi-forts et légers, haute nouveauté.
Etoffes à Gilets.
Casimir noir brodé, do couleur, do en velours, cachemires de tout genre, vénitienne noire, armure de grenadine, do satin noir, do en couleurs et à fleurs, satin noir façonné, casimir jaune, do blanc, valencias do de velours, épingle très riche, do unis, do brodés lamé or et argent pour soirées, satin blanc peluches unis et à fleurs.
Cravattes Assorties.
Cravattes satin noir, do taffetas, do armure, do gros grains, do fantaisies assorties en couleurs, quelques douzaines des cravattes Celibris pour soirées, écharpes satin noir, do en couleur.
Habillements Confectionnés.
Paletots ouatés et non ouatés, tweens légers, sac Edredon de toutes couleurs, habits, redingottes drap noirs et couleurs, manteaux drap bleu, gilets de toutes les formes et d'un grand choix, un assortiment complet de chemises toile fine nouvelle coupe, de toute grandeur, caleçons tricots, chemises flanelles, do en coton, guêtres de toutes grandeurs et couleurs variées, mouchoirs de batiste, parapluies verts, noirs et bleus.
Pour les fashionables quelques douzaines de cannes superbes, &c., &c.
Les personnes qui m'avaient favorisé de leurs commandes sont prévenues que tout a été exécuté avec soin et est prêt à leur être délivré.
J. DUCOURNAU,
5nov—1m Enc. St-Charles et Commune.

Changement de domicile.
LES SALONS DE GUTH, si favorablement connus, sont transférés dès AUJOURD'HUI 23 NOVEMBRE, aux bâtisses attenant à la brasserie, rue Conti, Nos. 85 & 87, où M. Guth serait heureux de retrouver ses anciens amis et clients.
La grande réputation et l'immense succès obtenus par sa Bière de la Louisiane, sont une garantie suffisante qu'il continuera de fabriquer un article supérieur à tout ce qui a été fait jusqu'ici au Sud, et, qui n'est surpassé par aucune brasserie du Nord, ni de l'Europe.
Les ordres seront reçus et promptement remplis à l'office, rue Conti, No 87 14nov

Mme Groux, de Paris,
No 303, rue Bourbon, encoignure Orléans.
EX costumière des grands théâtres de Marseille et de Stockholm, a l'honneur de prévenir les dames, qu'elle confectionne sur ordre tout ce qui concerne les costumes et coiffures de bals, parés et masqués, ainsi que les robes, manteaux et modes de ville.
On trouvera également chez elle costumes et dominos de tous genres, à louer. 25nov—1m

Jean Augé,
63, encoignure Bienville et Chartres.
NOUVELLE COMPOSITION
Pour faire croître les cheveux, elle fortifie et embellit la chevelure.
Grand assortiment d'OUVRAGES EN CHEVEUX fabriqués chez lui pour les deux sexes 25 nov—3m

A. D. Grieff et Co.,
Marchands de Comestibles en gros et Commissionnaires,
MARCHANDS DE BEURRE ET DE FROMAGE, ET AGENTS
Pour la vente de bière d'Albany, de Taylor, de Porter et de Cidre de Newark,
Nos 38, 40 et 42, rue de la Vieille Levée, et No 10, rue Front Levée, Nouvelle-Orléans.
A. D. Grieff, S. A. Kingsland, W. H. Greenwood.
16nov—a

A LOUER,
UN VASTE TERRAIN situé à Gentilly, non loin de l'habitation du juge Bermudez—Ce terrain, fermé de toutes parts et où l'on construit une cuisine à étage, écurie, est propre à la culture d'un jardin et à tenir une vacherie, il a 209 pieds de front au chemin de Gentilly et 270 sur l'Allée Marigny, sur une profondeur de près de 800 pieds.
Pour les conditions, s'adresser au propriétaire Fcm. Courbet, rue Claiborne No 213, entre Ste-Anne et Dumaine.
Nota—On pourra louer aussi un autre terrain non fermé, à peu de distance du précédent mesurant aux deux bouts 180 pieds sur une longueur de 675 pieds. 15 nov—30

CHARBON—CHARBON.
EN VENANT près de la Poste, souvenez-vous qu'il y a un entrepôt de CHARBON, au No. 77, rue de la Douane, à la première porte après la rue Royale, où l'on trouve constamment du charbon de Pittsburg, d'Angleterre, du Canal américain et de l'Anthracite ; à vendre à la convenance des acheteurs.
20 oct M. BEAN, WILLARD & CO.

CHARBON—100 boucauts charbon anthracite, venant d'être reçus et à vendre à l'entrepôt de la ville, No 77, rue de la Douane.
McBEAN, WILLARD & Co.

Brandy et Genièvre.
[illegible] AUX PRIX DES ENCANS [illegible]

Parisian Store,
1 & 3, RUE St. CHARLES,
Ouverture de grandes nouveautés d'hiver.
S. STUART, successeur de S. Lafarge, a l'honneur de prévenir les dames de la Louisiane qu'il a reçu par les navires Brunswick, Béatrice, Charlemagne et Old England, du Havre, une grande partie de son assortiment d'hiver, le complément est attendu par les navires Acadia et Médora.
Le sieur S. Lafarge ayant porté toute son attention dans le choix de ces étoffes et dans les commandes dont mes clients ont bien voulu me favoriser, j'ose espérer qu'on ne peut pas plus satisfait, rien n'ayant été négligé dans l'exécution ni dans le choix et la qualité des marchandises.
Draperie.
Drap noir extra-fin, do en couleurs variées, Casimir noir uni ; do à côtes ; do torsadés, do grain de poudre ; casimirs de toutes couleurs, forts, demi-forts et légers, haute nouveauté.
Etoffes à Gilets.
Casimir noir brodé ; do couleur ; do en velours ; cachemires de tout genre, vénitienne noire, armure de grenadine ; do satin noir ; do en couleurs et à fleurs ; satin noir façonné ; casimir jaune, do blanc, valencias do de velours ; épingle très riche ; do unis, do brodés lamé or et argent pour soirées, satin blanc peluches, unis et à fleurs.
Cravattes Assorties.
Cravattes satin noir ; do taffetas ; do armure, do gros grains ; do fantaisies assorties en couleurs ; quelques douzaines cravattes Celibris pour soirées ; écharpes satin noir, do en couleur.
Habillements Confectionnés.
Paletots ouatés et non-ouatés ; tweens légers, sac Edredon de toutes couleurs, habits, redingottes drap noirs et couleurs ; manteaux drap bleu, gilets de toutes les formes et d'un grand choix, un assortiment complet de chemises toile fine, nouvelle coupe, de toute grandeur, caleçons tricots, chemises flanelles, do en coton ; guêtres de toutes grandeurs et couleurs variées, gants Jouvin ; bretelles supérieures, mouchoirs de batiste ; parapluies verts, noirs et bleus, &c.
Les personnes qui m'ont honoré de leur confiance en me donnant leurs ordres pour l'année sont prévenues que je suis prêt à les leur livrer.
S. STUART, successeur de S. Lafarge,
8nov—3f 1 & 3, rue St Charles

Grocerie à vendre.
CET établissement, situé au coin des rues de la Course et St-Jean Baptiste, dans la seconde municipalité, est très bien achalandé et fait de bonnes affaires. Le stock de groceries, liqueurs, vins, faïence et marchandises sèches est bien choisi et considérable. La maison est louée à bail et le bail a encore trois ans à courir. L'acquéreur pourra n'acheter que le bail et la pratique de l'établissement, et telle partie des marchandises qu'il jugera convenable selon ses moyens pécuniaires. S'adresser sur les lieux. 28 nov—7

A VENDRE.
UN Café et Grocerie, situé à l'encoignure des rues Levée et du Port, 3me Municipalité. Cet Etablissement est bien connu et jouit d'une bonne clientelle. Le Propriétaire ne s'en défait que parce qu'il se fixe en Algérie.
Conditions—Le prix devant être fixé à l'amiable, l'acquéreur en paiera un tiers comptant et donnera ses billets avec un bon endosseur, à trois et six mois de date, pour les deux autres tiers.
S'adresser sur les lieux. 13nov

Branche Banque de l'Etat de la Louisiane,
Seconde Municipalité, 13 novembre 1850.
A partir du 17 courant, cette Banque escomptera, mais seulement deux fois la semaine, au lieu de tous les jours, c'est-à-dire le MARDI et le VENDREDI. Les jours d'offre sont les lundi et jeudi. Le bureau s'assemblera à 9 heures du matin, et le vendredi, et les réponses seront faites à midi.
Par ordre de la direction,
14 nov R. J. PALFREY, Caissier.

Banque du Canal.
Nouvelle-Orléans, 12 novembre 1850.
L'ELECTION annuelle des directeurs de cette Banque aura lieu, dans ses bureaux, lundi, le 9 décembre prochain, de dix heures du matin à deux heures P. M.
13 nov—au9d SAM. C. BELL, Caissier.

AVANCE D'ARGENT—Les soussignés feront des avances sur marchandises qui leur seront consignées ou placées en leurs mains pour vendre. Egalement sur des expéditions faites par eux à Benj. H. Field, de New York, à M. Field Fowler, à Boston, ou à Osmond Field, à Londres.
W. F. VREDENBURGH & Co,
18 nov—1an 29, Vieille Levée.

AVIS—Les personnes qui désirent louer quelque propriété appartenant à la succession de feu John McDonough, sont invitées à s'adresser par écrit aux exécuteurs testamentaires et à déposer leur demande au Bureau, encoignure des rues Douane et Royale, et devant Banque de l'Union.
C. Roselius, C. W. E. Lavergne,
F. B. d'Aquin, A. D. Crossman,
5nov Exécuteurs Testamentaires

ASSOCIATION.
M. RUDOLF SCHWARTZE a été admis comme associé dans notre maison de commerce, à dater du 16 octobre 1850.
7 nov—1m GEORGE GREEN & BROTHER

Victor Hébert,
149, RUE DE CHARTRES.
L'ALMANACH de la Louisiane pour 1851—A vendre en gros et en détail.
AUSSI—Memento de Cabinet pour 1851.
Agenda de poche idem.
Almanachs Illustrés et de fantaisie. 7 nov—1m

Victor Hébert
149 RUE DE CHARTRES.
RECU par le navire Old England, du Havre—400 volumes de romans magnifiquement illustrés, français, par les meilleurs auteurs, à 10, 15, 20, 25, 30 et 75 cents le volume. 7 nov—1m

Victor Hébert
149 RUE DE CHARTRES
RECU par le navire Old England, du Havre, plus de 6 000 rouleaux de papier peint ordinaire, de ... fin, ... tous de nouveaux dessins, à des prix EXCESSIVEMENT REDUITS. 7 nov—1m

Coton en Bobines d'Alexander.
LES soussignés, agents pour la vente de ce 6 fils supérieur, en ont constamment en mains un grand approvisionnement.
H. BOYLE & CO,
16 nov—60f 47, rue de la Douane.

Changement de Domicile.
Mme BUCHEZ, ci-devant 85, rue de Chartres, actuellement Encoignure [illegible] & Delord, se charge des réparations de toutes espèces de montres, et de faire, comme en fabrique, les pièces les plus difficiles. Tout ouvrage est garanti.
Mme Buchez prie les personnes qui, jusqu'à ce jour l'ont honorée de leur confiance, de vouloir bien la lui continuer. 1nov—1m

Les officiers et soldats de 1812-1815, et des guerres Indiennes :
DEPUIS 1790, ou leurs veuves, ou enfants mineurs, peuvent obtenir la concession de terres que leur accorde un acte récent du Congrès, en s'adressant à L. E. Simonds, avocat et commissaire des Etats-Unis, au No 3, rue St-Charles, Bureau No 9, au premier. 9nov—1f

FORGE—A louer, au mois ou à bail, sur conditions à faire de gré à gré, une forge pour serrurier, forgeron et charron, située rue des Remparts, entre les rues des Ursulines et du Bayou. Cet établissement nouvellement bâti, convient à plusieurs genres d'affaires, ayant des dépendances, cour bien pavée, hydrant, &c. S'adresser à Martin Broderick, rue du Bayou, entre Remparts et St-Claude. 4 nov

A LOUER—La maison en briques à trois étages, située rue Conti, No 185, convenable à une grande famille. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à
Fco. PUIG Y PUIG,
21nov—15f 21, rue Commune

A LOUER—Le magasin en briques et à trois étages, neuf, situé rue de la Nlle-Levée, entre Crossman & Canal, vis-à-vis la nouvelle Douane. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à
Fco. PUIG Y PUIG,
21nov—15f 21, rue Commune

A LOUER PRÉSENTEMENT.
Le Magasin à trois étages avec installation de gaz, situé rue de Chartres, No 114, entre Conti et St Louis.
S'adresser à J. B. BLACHE & Co,
25nov—12f No 77, rue de Chartres

A LOUER—A partir du 1er décembre deux magasins situés rue Vieille Levée, entre Conti et St. Louis, avec résidence au dessus et une vaste cour derrière. S'adresser à P. Malochée rue Esplanade, No 51, ou Vieille Levée No 30
27 nov

A LOUER—Le Magasin double en briques, vis-à-vis la nouvelle Douane, ayant deux issues, l'un sur la rue de la Douane et l'autre rue Crossman.
S'adresser à F. J. PAVY, LOBIT & Co,
6 nov—1m 13, rue Conti

A LOUER, à prendre possession immédiatement, une grande et belle maison située rue Thalie, entre les rues Nayades et Prytanée seconde municipalité, ensemble avec un vaste terrain, jardin, écurie, &c ; cette maison est dans le voisinage de MM. Landreaux et Freret, et convient à une grande famille ; elle a été dernièrement réparée. S'adresser à
L. A. GUNST,
5nov 251, rue Dauphine, entre Dumaine et St Philippe

Nègres du Maryland et de la Virginie.
VENANT d'arriver et à vendre à mon Etablissement No 15, rue de l'Esplanade, CENT TRENTE NEGRES, importés de Baltimore, comprenant un choix de bons nègres de champ, domestiques, cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, couturières, forgerons, charpentiers et un bon ingénieur. Le tout à vendre pour du comptant ou des acceptations de ville. Les personnes qui désireraient faire des acquisitions, sont invitées à venir me voir, car le tout est décidé à vendre à bas prix.
28oct—3m J. M. WILSON.

A VENDRE—Nouvellement reçu par le brick Marshall Ney, de Bordeaux :
20 barils eau de vie de Cognac ;
35 caisses eau de noix, première qualité.
10 fromages Roquefort ;
500 demi boîtes cèpes à l'huile,
25 barils vin blanc ;
200 milliers de bouchons ;
350 livres de champignons, par caisses de cent livres chaque.
JEAN FISSE,
30 oct—a Encoignure Royale et St Pierre

LE soussigné agent des manufactures de bouchons espagnols, tient constamment en mains et offre à vendre les qualités suivantes :
Bouchons extra fins pour eau minérale.
Do à bière ;
Do à bouteilles de claret ;
Do do do ordinaires ;
Do à fioles de parfumeurs ;
Do do do pharmacies.
P. CUSACHS, Encoignure
26 nov Condé et St-Philippe.

Pompe d'Orléans, No 21.
Les officiers et membres de cette compagnie sont prévenus qu'une assemblée mensuelle sera tenue lundi, le 2 décembre, à sept heures précises, aux lieux ordinaires. La plus grande ponctualité est requise.
Par ordre,
27 nov—3 LOUIS O HUARD, Secrétaire

Le lavage mensuel aura lieu dimanche, 1er décembre, à neuf heures précises du matin.
Par ordre,
LOUIS O HUARD, Secrétaire

[illegible]